

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Arts Visuels	
Orientation	-	
Intitulé du module	Art-définition I	
Code	2AV14	AAV303743F19
Type de formation	Bachelor	
Semestre	Semestre	
Crédits ECTS	8	
Prérequis	Aucun	
Langue	Français	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Ce module vise à l'élaboration d'une démarche personnelle en développant les bases d'un concept susceptible d'être alimenté au fil des expérimentations en atelier, sur le court, moyen et long terme.</p> <p>Il s'agit dès lors d'acquérir une capacité à développer une ligne de travail, et d'être en mesure d'en révéler le contenu afin de le rendre intrinsèque à la forme.</p>
Contenu et formes d'enseignement	Engagement d'un travail de recherche personnel accompagné d'expérimentations pratiques en atelier avec l'encadrement des professeur-e-s et intervenant-e-s de la filière (12 périodes hebdomadaires).
Modalités d'évaluation et de validation	<p>Les travaux réalisés font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre.</p> <p>L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant-e-s aux cours.</p> <p>Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation possible. Réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
Enseignants	Professeur-e-s et intervenant-e-s du BA Arts Visuels

Responsable du module	Stéphane Kropf	
Descriptif validé le	3 juillet 2019	par Stéphane Kropf